

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01300
Numéro SIREN : 850 111 956
Nom ou dénomination : A3 CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2020 sous le numéro de dépôt 5525

SARL A3 CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros

Siège social :
102 ZA La Bossardière
44430 LE LANDREAU

850 111 956 RCS NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE SARL A3 CONSTRUCTION,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL),
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)

SARL A3 CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros
Siège social :
102 ZA La Bossardière
44430 LE LANDREAU
850 111 956 RCS NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE SARL A3 CONSTRUCTION,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL), EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 10 avril 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société ayant été créée le 15 avril 2019 et la première date de clôture des comptes étant fixée au 30 septembre 2020, aucun arrêté de comptes n'a encore été établi. Nous avons donc analysé la situation intermédiaire arrêtée au 31 janvier 2020.



- Cette situation intermédiaire, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 164.999 euros, un bénéfice provisoire net de 10.553 euros et un endettement de 70.075 euros, dont aucune dette financière, pour un capital social de 5.000 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle que nous avons pu l'analyser, n'appelle pas d'observation de notre part.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Haute Goulaine,

Le 14 avril 2020.

2AE AUDIT
Commissaire aux comptes
et à la transformation

Fanny BAULAND
Associée.